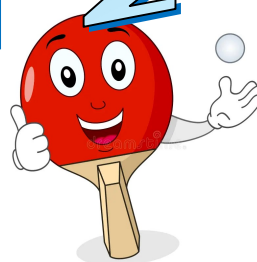




Le Comité Départemental du 93 de T.T. organise le :

# TOURNOI PREMIÈRES BALLES N°2

BUVETTE  
SUR  
PLACE



**LE SAMEDI 18 AVRIL 2026**

**POINTAGE : 9H00 ET 13H00 (SELON LA CATÉGORIE)**

**LIEU : GYMNASSE PAUL SIMON**

**27 BIS RUE EDOUARD VAILLANT**

**93350 LE BOURGET**

Cette Compétition est réservée aux joueurs et joueuses de **POUSSINS à VÉTÉRANS**,  
Licenciés **COMPÉTITIONS** ou **LOISIRS** : Non Classés (**NC**),  
et en **1<sup>ère</sup> DEMANDE DE LICENCE** depuis le **1<sup>er</sup> Juillet 2025**.

**(Tous les joueurs et joueuses dont le numéro de licence est inférieur à 9326667 NE POURRONT PAS S'INSCRIRE)**

Nous invitons **tous les LICENCIÉS** de tous les clubs  
de la **SEINE - SAINT - DENIS** à **VENIR NOMBREUX**  
et à **participer GRATUITEMENT** à ce tournoi.

*Les différents tableaux seront organisés en fonction des joueurs et joueuses présent(e)s inscrit(e)s.*

Date limite des inscriptions pour toutes les catégories : **LUNDI 13 AVRIL 2026**  
**LES ENGAGEMENTS SE FONT UNIQUEMENT SUR SPID "MON CLUB",**  
**Rubrique : "Sportifs / Engagements / Tournoi 1<sup>ères</sup> Balles T2 "**



Cette Compétition est réservée aux joueurs et joueuses de **POUSSINS à VÉTÉRANS**,  
**Licenciés COMPÉTITIONS ou LOISIRS : Non Classés (NC),**  
**et en 1<sup>ère</sup> DEMANDE DE LICENCE depuis le 1<sup>er</sup> Juillet 2025.**

**(Tous les joueurs et joueuses dont le numéro de licence est inférieur à 9326667 NE POURRONT PAS S'INSCRIRE)**

**Licenciation** : Tous les joueurs participant au Tournoi Premières Balles doivent être licenciés FFTT.

Les conseillers non joueurs doivent être licenciés FFTT et pouvoir justifier de leur licenciation au titre de la saison en cours. Le joueur ne sera autorisé à participer à l'épreuve que s'il respecte les articles 8 et 9 du chapitre III du règlement médical des règlements généraux fédéraux. Le joueur doit présenter au Juge-arbitre un document officiel permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis-à-vis de la certification médicale. Dans le cas contraire, il n'est pas autorisé à jouer.

Certification médicale en résumé :

- Licencié mineur : certificat médical ou attestation au questionnaire de santé mineur.
- Licencié majeur de moins de 40 ans : certificat médical ou attestation au questionnaire de santé majeur.
- Licencié de plus de 40 ans : certificat médical valable 5 ans sauf changement de catégorie. Renouvellement annuel durant ces 5 ans avec l'attestation au questionnaire de santé majeur (puis nouveau certificat exigé un après changement de catégorie).

Les Poussin(e)s ne pourront pas jouer avec les catégories Juniors et Seniors.

#### **RÈGLEMENT DE LA COMPÉTITION :**

- 1 - Ce tournoi est ouvert à tous les **licenciés FFTT de la Seine-Saint-Denis** (Compétitions ou Loisirs en 1<sup>ère</sup> demande de licence, NC et de Poussins à Vétérans).
- 2 - Tournoi **GRATUIT** et **inscription obligatoire sur SPID "MON CLUB" avant le Lundi 13 Avril 2026.**
- 3 - Le **pointage** des inscriptions se fera à **9H et à 13H** et la clôture des inscriptions **15** minutes après le début du pointage.
- 4 - Chaque joueur(euse) participera au moins à **1 tableau**. Classement intégral de tous les tableaux si l'horaire le permet.
- 5 - Dans tous les tableaux, des poules de 3 ou 4 joueurs(euse)s seront organisées et les 2 premier(e)s de chaque poule seront qualifié(e)s dans le tableau gagnant à élimination directe. Le 3<sup>ème</sup> ou le 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> de chaque poule seront reversés dans un tableau perdant à élimination directe ou en poule.
- 6 - Les joueurs ou joueuses seront placés dans les poules par tirage au sort intégral. Dans la mesure du possible, deux joueur(euse)s ou plus d'une même association ne se retrouveront pas dans la même poule.
- 7 - Les joueurs classés 1<sup>er</sup> de chaque poule et qualifiés pour disputer le Tableau à Élimination Directe (T.E.D.) seront placés dans celui-ci en tenant compte de leur numéro de poule.  
Exemple : le 1<sup>er</sup> de la poule 1, en numéro 1 du tableau, le 1<sup>er</sup> de la poule 10, en N° 10 du tableau.  
 Les 2<sup>èmes</sup> de chaque poule dans le tableau opposé à leur 1<sup>er</sup> de poule. Dans le tableau, il ne sera pas tenu compte de l'appartenance de deux joueurs à une même association.
- 8 - Les parties se dérouleront au **meilleur des 5 manches de 11 points**. Balles blanches. De 16 à 22 tables si besoin.
- 9 - Les meilleurs de chaque tableau seront récompensés (Possibilité de lots pour les autres).
- 10 - Être en **tenue réglementaire : short + maillot** (Ne pas oublier sa licence, raquette, balle pour échauffement).
- 11 - **Arbitrer les parties** à son tour ou sur la sollicitation du Juge - Arbitre.
- 12 - **Les résultats des rencontres des joueur(euse)s seront comptabilisés uniquement pour les licencié(e)s compétitions.**  
**- Le coefficient de cette compétition est de 0,50.**
- 13 - Les cartons disciplinaires infligés lors de cette épreuve seront assimilés aux épreuves individuelles.
- 14 - Cette épreuve est une organisation de promotion et de développement faite par le Comité Départemental de T.T. du 93 en partenariat avec le Conseil Départemental de la Seine - Saint - Denis et la DDCS 93.